

Données salariales contrôle de la règle des 80 % Engagement de pension - EIP

Numéro de la convention de pension

Preneur d'assurance

Assuré

Choix du calcul

- prime maximale
- prime maximale et prime unique maximale
- maintien de la prime actuelle et prime unique maximale

Données pour le contrôle de la règle des 80 %

Date de clôture de l'exercice / /

État civil marié(e) cohabitant légal cohabitant de fait non marié(e)

Rémunération de l'année civile en cours

Rémunération brute mensuelle régulière la plus basse*	
Nombre de fois par an où cette rémunération est accordée	
Avantages de toute nature les plus bas disponibles mensuellement ou en permanence	
Total de l'année des cotisations sociales par trimestre régulièrement payées par la société	
Rémunération annuelle brute perçue d'autres sociétés	

* Rémunération avant déduction des cotisations sociales et du précompte professionnel. S'ils sont payés régulièrement, vous pouvez ajouter le pécule de vacances et le 13e/14e mois

Revenus bruts de l'année 2020 (*):

Revenu brut: Statut social:

(*) Il peut s'agir d'un revenu en tant qu'indépendant (dirigeant ou personne physique), en tant que salarié, en tant que fonctionnaire, en tant que conjoint aidant, en Belgique ou à l'étranger. Il peut également concerner le revenu fictif des périodes assimilées à la constitution de la pension légale. Si, en 2020, ces statuts ont été élaborés simultanément ou consécutivement, la somme de ces revenus doit être faite. Les revenus d'une activité indépendante exerçant une activité à titre complémentaire en 2020 pour laquelle les cotisations sociales ont été payées inférieures par rapport à une activité principale ne doivent pas être pris en compte.

Nombre d'années et de mois prestés en tant qu'indépendant (à titre principal) jusqu'au 31/12/2020 compris:

- Nombre d'années: ans
- Nombre de mois: mois

Vous trouverez des informations sur votre carrière sur le site www.mycareer.be.

Plans de pension déjà assurés

type de contrat*	Société + Numéro de police	âge terme	capital à la date terme avec poursuite de paiement de prime	capital réduit

* PLC(I) sociale, INAMI, promesse de pension sous seing privé, assurance groupe, ADE, fonds de pension, CPTI, EIP, PLCS, continuation à titre personnel

Déclarations

Nous, preneur d'assurance et assuré soussignés, confirmons que toutes les données sont exactes. Nous déclarons également de transmettre à Baloise les modifications aux données mentionnées dans le courant de l'année civile de sorte qu'un nouveau calcul de la règle des 80 % puisse être effectué.

Fait à _____, le _____

Le preneur d'assurance

L'assuré